

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Signature d'une convention « Handicap »
entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'université Paris 8 pour
favoriser l'intégration et l'accès à l'enseignement supérieur.**

Claude BARTOLONE, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et **Pascal BINCZAK**, Président de l'université Paris 8, signent ce lundi 13 février une convention partenariale entre l'université et la MDPH. Ce partenariat manifeste un engagement politique fort de ces acteurs institutionnels de la Seine-Saint-Denis en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment à travers un meilleur accès à l'enseignement supérieur et une aide renforcée à leur insertion professionnelle.

Paris 8, une université engagée.

L'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis s'engage depuis de nombreuses années pour **l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap**. Dès 2003, elle a créé un service « accueil handicap », anticipant les dispositions de la loi de 2005. En 2008, elle organisait à travers « L'Année du handicap » de nombreuses manifestations (colloques, ateliers, forums, publications, mise aux normes handicap des bâtiments), et marque ainsi sa volonté de devenir une **université modèle** en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Général soutient l'initiative de la MDPH et de l'université Paris 8.

Les initiatives de l'université rencontrent celles du conseil général de la Seine-Saint-Denis, qui a fait de l'accompagnement des personnes handicapées **une priorité de son action sociale** à travers la MDPH et sa commission exécutive (composée des associations APF 93, APAJH 93, UNAFAM 93, ARPEI, Vivre Autrement, AGES Toulouse Lautrec). En proposant de nouveaux services aux adultes et aux enfants en situation de handicap, elle inscrit son engagement dans une dynamique partenariale que la signature de la convention MDPH-Paris 8 vient concrétiser.

Signature de la convention « Handicap » par :

- Claude BARTOLONE**, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- Pascal BINCZAK**, Président de l'université Paris 8

En présence de :

- Pierre LAPORTE**, Vice-président en charge de l'autonomie des personnes
- Mathieu HANOTIN**, Vice-président en charge de l'éducation et de la jeunesse

lundi 13 février 2012 à 17 heures

Maison de l'Étudiant de l'université Paris 8 / Saint-Denis

Contacts médias

Université Paris 8 : Antonella Foschi - 01.49.40.67.63 / 06.59.83.41.96 – antonella.foschi@univ-paris8.fr

Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Marion Duquesne - 01.43.93.93.77 / 06.88.87.57.30 - mduquesne@cg93.fr